



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

SEINE

Réunion du 8 février 2022

Présent.e.s: Florence MATHIEU, Laurence DUFLOS, Pierre LUCOT, Odile BERARDO, Christine BRU, Philippe LOIRET, Marie-Christine NAFFAH, Stéphane MINODIER, Claire POURVIN, Muriel SCHEUER, Myriem CHAMI, Paola PELLIZZARI, François BALLEST, Nicolas VERAN, Claire Aude ELMER, Michèle HUMBERT, Yasmine ABAZA, Sylvie RIMSKI, Paule CHAMPETIER DE RIBES, David MANKARIOUS, Emmanuelle METZLE, Marie-Bénédicte SASSI, Jean-Paul CADET, Marguerite DE SOOS.

Mairie de Paris Centre: Boris JAMET-FOURNIER Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge du Budget Participatif, de la participation citoyenne, des Conseils de quartier et de l'innovation; Hada PIERROT-RAMOS FELIZ, Coordinatrice des Conseils de quartier

Intervention de Boris JAMET-FOURNIER, élu référent du Conseil de quartier :

Boris JAMET-FOURNIER prend la parole pour répondre aux questions posées lors des précédentes réunions :

Il est signalé le stationnement de véhicules dans l'espace triangulaire formé par les rues de l'Arsenal et Crillon.

La Mairie de Paris Centre va renforcer les passages des agents de la Police Municipale dans le secteur les prochaines semaines afin que des contrôles, et des verbalisations le cas échéant, aient lieu. La Mairie de Paris Centre invite par ailleurs les conseillers à utiliser l'application « Dans ma rue » qui a été mise en place par la Ville précisément pour permettre aux habitants de faire remonter simplement leurs signalements et que ceux-ci soient traités au plus vite.

Est-il possible d'installer une signalétique rue Saint-Antoine précisant qu'il s'agit d'une desserte locale?

L'axe Rivoli-Saint-Antoine a fait l'objet d'une reprise intégrale de la signalisation verticale fin 2021. Ainsi, un seul panneau et un seul panonceau sont présents sur site pour renforcer la lisibilité des règles de circulation: le panneau « B0 », rond blanc avec liseré rouge, permet d'indiquer que la circulation est interdite; le panonceau « sauf desserte locale » apposé dessous permet d'apporter une exception générale à cette interdiction en autorisant la circulation des riverains, commerçants, ...etc.

Les trottoirs de la rue Saint-Louis-en-l'Île côté ouest sont chaotiques et les gens tombent. Est-il prévu de les refaire? Est-il possible de refaire aussi la chaussée en la rendant plus esthétique?

Chaque année, plusieurs millions d'euros sont dédiés à l'entretien des trottoirs et chaussées de Paris Centre qui sont particulièrement sollicités. Les services de voirie assurent une veille constante de l'état de nos rues qui permet de prioriser ces travaux. Il n'est pas prévu de refaire la chaussée et les trottoirs de la rue Saint-Louis en l'Île en 2022 mais la Mairie de Paris Centre va demander un relevé d'état des lieux de cette rue aux services afin d'intégrer la rénovation à la programmation de 2023 si nécessaire.

Un accès au quai d'Anjou, au niveau de la rue Poulletier, est fermé. Est-ce pour refaire les escaliers qui mènent aux berges? Y a-t-il une programmation de ces travaux ?

Il n'y a pas de travaux programmés. L'accès aux quais bas a été fermé en raison de la dernière crue de la Seine.

Embellir votre quartier 2022 : l'aménagement des pieds d'arbres du Bd Henri IV est-il prévu ?

La création d'une trame verte sur le boulevard Henri IV est bien prévue dans le cadre de la démarche Embellir. Toutes les informations relatives à cette démarche sont accessibles sur le site de la Mairie de Paris Centre. Par ailleurs, de nombreuses réunions de concertation sont organisées par la Mairie dans ce cadre-là, toutes les informations sont disponibles sur le site idées.paris.

Information : Déploiement des Capteurs de CO2 dans les établissements scolaires

La première livraison des capteurs CO2 dans les écoles, crèches et collège de Paris Centre a démarré le 28 janvier. 3 crèches (Bassompierre, Rambuteau et la Perle), 2 collèges (Charlemagne et Montgolfier), et 7 écoles (Hospitalières Saint-Gervais, Quatre fils, Argenteuil, Saint-Merri, Dussoubs, Arbre sec et Neuve Saint-Pierre) sont concerné.e.s par ces livraisons qui arrivent au fil de l'eau. Les écoles Hospitalières Saint-Gervais, Arbre Sec, Saint-Merri, la maternelle du 12 rue Dussoubs et la crèche Perle ont déjà été équipées. 1 à 5 capteurs sont prévus par établissement, des socles à capteurs sont également posés pour permettre des roulements dans les différents espaces. Assez rapidement après l'installation d'un capteur, les professeur.e.s sauront au bout de combien de temps il faudra aérer leur classe. Le capteur peut donc profiter à un autre professeur ou espace de l'établissement.

Chaque capteur vaut 277 € (ce sont des capteurs de qualité supérieure) et la Ville perçoit une subvention de l'État à hauteur de 50 € par capteur.

Il est demandé s'il est prévu que d'autres écoles soient dotées de ces équipements. Il est répondu que pour l'heure le déploiement de capteurs n'est pas encore envisagé au sein d'autres établissements.

Il est également évoqué la question d'un personnel dédié à l'entretien des pieds d'arbres dans le cadre de la réalisation des trames vertes boulevards Henri IV et Bourdon. En dépit des signalements faits dans l'outil « Dans Ma Rue » pour intervention, notamment boulevard Bourdon, l'entretien n'est pas pris en charge. Boris JAMET-FOURNIER indique se saisir de cette question laquelle soulève le manque de clarté de la prise en charge de ces espaces.

Il remercie le Conseil de quartier avant de quitter la séance.

Point d'information sur la commission sécurité et temps d'échange :

Florence MATHIEU prend la parole afin de revenir sur la réunion du 19 janvier, qui s'est tenue en présence des représentants des Conseils de quartier, la Mairie de Paris Centre, les Commissaires de Paris Centre et le chef de la circonscription Paris Centre de la Direction de la Police Municipale et de la Prévention.

Lors de la réunion ont été remontées les problématiques de nuisances, de présence sur les toits, les tags, et les vendeurs à la sauvette. Une brigade territoriale de contact opère sur le secteur Louvre-Opéra Seine et intervient sur des lieux identifiés.

Suite à cette réunion et sur proposition du Commissariat, un rendez-vous mensuel sera organisé avec la Police Nationale et la Police Municipale durant laquelle les Conseils de quartier pourront faire part de leurs préoccupations. Les membres du Conseil de quartier Seine pourront alors indiquer à Florence MATHIEU, qui représentera le Conseil lors des réunions, les points de sécurité qu'ils souhaitent voir remontés.

Lors des échanges entre les membres du Conseil de quartier, il est indiqué que la Police Nationale a vocation à intervenir en cas d'atteinte à la personne et de plainte. La Police Municipale quant à elle intervient dans le cadre de prévention des troubles à l'ordre public.

Suite à des échanges portant sur des difficultés de stationnement et d'accessibilité, il est proposé d'interpeller la Mairie de Paris Centre pour qu'elle fasse le point sur ces deux aspects, plus particulièrement à proximité des logements adaptés aux personnes en situation de handicap domiciliées dans la rue de l'arbre sec et plus largement dans Paris Centre. Il est également signalé la fermeture en continue de la barrière installée rue de l'arbre sec dans le cadre des rues aux écoles. En effet, la fermeture devait initialement intervenir pendant les horaires scolaires. Or, en pratique, ce n'est pas le cas et cela s'apparente à de la privatisation d'espace public.

Point d'information sur la commission terrasse et temps d'échange :

Une réunion a eu lieu le 17 janvier en présence des représentants des Conseils de quartier, de Madame Véronique Levieux, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre à la Prévention, à la Tranquillité Publique et à la Vie Nocturne, Madame Dorine Bregman Adjointe au Maire chargée de la Propreté de l'espace public, des Commerces et de l'artisanat de proximité, de la Vitalité économique et du tourisme et M. Boris-Jamet-Fournier, Délégué à la participation citoyenne, aux Conseils de quartier et à l'innovation, afin de présenter un bilan des autorisations données et refusées par Paris Centre et des interventions de la Police Municipale.

Les chiffres suivants ont été transmis lors de la réunion :

705 demandes de dispositif estival ont été transmises à la Mairie de Paris Centre pour avis, sur les 1417 reçues par la Direction de l'Urbanisme.

Un avis a donc été remis sur 648 d'entre elles. Il a été totalisé 158 avis favorables, 319 avis défavorables et 171 avis favorables avec réserves.

Pour les arrondissements du secteur du Conseil de quartier Seine, 161 avis rendus concernent le 1^{er} arrondissement dont 40 avis favorables, 83 avis défavorables et 38 avis favorables avec réserves, et 190 avis rendus concernent le 4^{ème} arrondissement dont 40 avis favorables, 94 avis défavorables et 56 avis favorables avec réserve.

Toute terrasse ayant fait l'objet de verbalisations ou de multiples passages de la Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP) pour cause de non-conformité au RET (essentiellement non-respect du passage des piétons ou du mobilier urbain, nuisances sonores, dépassement d'horaires...), située devant les monuments historiques et religieux, devant les établissements scolaires ou devant les crèches, située dans les voies pompiers, ou faisant l'objet de conflit entre commerçants ciblant un même emplacement, n'ont pas été autorisées.

La Mairie a aussi fait part de sa volonté d'appliquer d'avantage de moyens de contrôle et de surveillance. Il est indiqué qu'en cas de problème il convient de composer le 17 qui rebasculera l'appel vers le Commissariat ou la Police Municipale. Par ailleurs, une solution devra être trouvée quant à la possibilité d'intervention de la Police Municipale laquelle dispose actuellement d'horaires spécifiques d'opérations différents de ceux de la Police Nationale notamment en soirée.

Il est demandé si finalement les terrasses qui n'ont pas été démontées ont vocation à rester de manière pérenne. Il est répondu que seules 2 terrasses se sont vues octroyer la pérennisation de leurs terrasses sur une zone de stationnement, les autres résultants de propriétaires d'établissement récalcitrants à appliquer le règlement.

Lors des échanges entre les conseiller.e.s de quartier, il est porté à la connaissance des participant.e.s que l'arrêt des voitures dans les rues ne disposant pas de places matérialisées est autorisé pour une durée de 30 minutes dès lors qu'elles sont dotées d'un disque de stationnement apparent. Les membres du Conseil de quartier regrettent que cette information soit inscrite nulle part. Il est donc demandé à la Mairie de formaliser et diffuser cette règle, ainsi que celle sur la possibilité de circulation dans les zones d'aire piétonne indiquées par un panneau de signalisation, à condition qu'il s'agisse de desserte locale.

Rue aux écoles : où en sont les marches exploratoires et actions municipales ?

Une marche exploratoire rue des deux ponts a été organisée, ont participé l'association des commerçants, les commerçants à proximité des écoles, le directeur des écoles situées à proximité de la rue des deux ponts, le Conseil de quartier, et des riverains. Les participants étaient nombreux et ont constaté que les parents d'élèves étaient absents. Au cours de cette marche il a été noté qu'une fermeture par barrière de la rue ne serait favorable ni aux commerçants qui déchargent ou ont des livraisons à l'heure d'entrée de l'école le matin, ni aux enfants de la classe Ulis qui sont amenés en taxi. De plus l'accès à l'Église doit être préservé.

Les membres du Conseil de quartier ont proposé d'élargir les trottoirs de la rue Poulletier et de la rue Saint Louis en l'île sur le segment rue des deux Ponts rue Poulletier dans lequel les enfants circulent entre les deux bâtiments scolaires afin de rendre les trottoirs plus praticables, en particulier aux poussettes. Il est demandé plus d'arceaux à vélo dans cette rue, en raison de stationnements anarchiques des vélos à proximité de l'école.

La promenade s'est déroulée jusqu'au Pont Sully où il a été constaté que le panneau de sens interdit à l'entrée de la rue Saint-Louis en l'île est situé à gauche au lieu de la droite du sens de circulation, ce qui n'est pas conforme au code de la route et dangereux. Le segment de la rue Saint-Louis en l'île entre le pont Sully et la rue Poulletier est assez large et incite parfois à une accélération des voitures : il a été suggéré par les membres du Conseil de quartier d'installer un parking à vélos ou des chicane pour casser le côté trop linéaire de cette rue. Celle-ci pourrait être constituée par un arrêt minute handicapé et une aire de livraison.

Des échanges ont lieu entre les conseiller.e.s de quartier à propos des rues aux écoles et de leurs nouveaux usages, de la circulation des vélos, de la circulation à proximité de l'Église en raison de ses activités (mariage, concert, ...etc.), de l'usage des trottoirs trop étroits par les élèves allant et venant d'une école à une autre, ainsi que sur la dangerosité de la circulation dans les carrefours aux abords des entrées et des sorties de l'Île Saint-Louis.

Proposition d'organisation d'une réunion inter-conseils de quartier sur les transports en commun :

Il a été constaté que de nombreux échanges portent sur la mobilité, la circulation, la piétonisation et les zones apaisées mais il en existe que très peu sur les transports en commun. Or ils sont centraux dans la conception des déplacements de la population dans Paris.

La charte des Conseils de quartier de Paris Centre prévoit la co-organisation de réunion publique d'information en lien avec la Mairie de secteur. À ce titre, le Conseil de quartier demande que soit organisée une réunion publique en présence des services d'Ile-de-France Mobilité pour que les plans de transports à court et moyen terme puissent être présentés en complément des politiques de mobilité de la Ville de Paris.

Suivi d'informations sur les projets déposés au nom du Conseil de quartier Seine au budget participatif 2022 :

Il est indiqué aux membres que tous les projets précédemment votés ont été déposés au nom du Conseil de quartier Seine, à l'exception de celui portant sur la bibliothèque interculturelle.

Questions diverses :

Suite au départ en retraite du personnel médical et des professions libérales, qu'est-ce que l'Hôtel de Ville et la Mairie de Paris Centre prévoient pour assurer la continuité de l'accès au soin?

Quel est le positionnement de la municipalité concernant les publicités en grande dimension sur les échafaudages et sur leurs éclairages nocturnes (pollutions visuelle et lumineuse) ?

Qu'est-il prévu en matière d'éclairage sur la voie publique ? Il y a des endroits « non éclairés » et d'autres « sur-éclairés ».